

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

DECISION N°2023 / 109 / LIGNE LSA / 1

AMELIORATION DESSERTE FERROVIAIRE LILLE VAL-DE-SAMBRE AVESNOIS (59)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et L.121-15-1 et suivants ;
- Vu le courrier du 31 août 2023 et le dossier annexé de M. Matthieu CHABANEL, représentant SNCF Réseau, sollicitant la désignation d'un garant pour le projet d'amélioration de la desserte ferroviaire LILLE VAL-DE-SAMBRE AVESNOIS, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant de la concertation préalable sur le projet d'amélioration de la desserte ferroviaire LILLE VAL-DE-SAMBRE AVESNOIS.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président

Marc PAPINUTTI